

Mon guide pratique de végétalisation



*pour créer mon p'tit jardin
à côté de chez moi !*



Modalités pratiques

Le permis de végétaliser est un dispositif proposé par la Ville de Colombelles pour encourager une démarche participative de végétalisation de l'espace public.

Ce guide a vocation à vous fournir les modalités pratiques pour devenir un jardinier de l'espace public de votre quartier.

Demander son permis de végétaliser

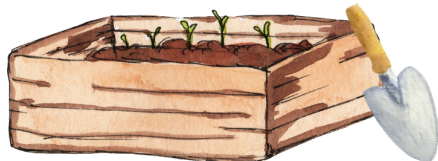
- 1 Je prends connaissance du guide de végétalisation présent
- 2 Je remplis ma demande de permis de végétaliser en ligne ou la remets en mairie
- 3 Le comité de végétalisation de Colombelles étudie ma demande et me répond sous un mois
- 4 **Mon projet est accepté !**
 - **le permis de végétaliser est valable un an (renouvelable tacitement)**
 - **j'aménage mon espace**
 - **je jardine et j'entretiens**

Aménager son espace

Les contraintes à respecter

Je peux demander à jardiner sur l'espace public, mais il s'agit d'un espace partagé :

- Je garantis une bande de 1,40 mètre de passage libre pour le passage des piétons, des poussettes, et des fauteuils roulants. La végétation ne doit pas dépasser du périmètre de la zone définie et ne doit pas gêner l'accès au mobilier urbain.
- Mon jardin ne doit pas gêner la visibilité de la signalétique routière (feux tricolores, panneaux) ni constituer un risque pour autrui.
- J'affiche mon permis de végétaliser grâce au panneau qui m'a été fourni par la mairie et préviens tout fauchage malheureux.



Mais je plante où ?

Plusieurs formes de végétalisation sont possibles :

- **en pied d'arbre**

Toute plantation doit être effectuée en respectant l'arbre. Pour ne pas le fragiliser, je veille à respecter une zone de 30 à 60 cm autour du collet (pied du tronc). Le collet de l'arbre ne doit pas être enterré sous peine d'engendrer l'apparition de champignons et ainsi dégrader la santé de l'arbre.

Mon jardin

- **en pleine terre des espaces verts**

Prévoyez d'ameubler le sol à l'aide d'une fourche, d'une bêche ou d'une grelinette. Une structure porteuse réalisée par vos soins peut venir supporter la plante.

- **en jardin hors sol**

Confectionnez votre potager en prévoyant un bac divisé en modules pour permettre la culture de légumes, de plantes aromatiques ou de fleurs.



Mais je plante quoi ?

Envisagez d'abord des essences qui poussent et s'entretiennent facilement. Ainsi nous vous conseillons les plantes vivaces, les espèces locales potagères et aromatiques, mellifères et peu consommatrices en eau sont à privilégier.

Les plantes épineuses, urticantes, allergènes, hallucinogènes et invasives, les cultures à but lucratif, sont, elles, interdites. Les végétaux ligneux (arbres et arbustes) sont également interdits en pleine terre.



Des idées pour mon jardin...

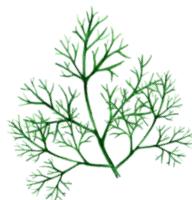
Initiés ou curieux, vous pouvez commencer par des plantes aromatiques (thym, ciboulette, aneth, basilic ou des fruits comme les tomates cerises, les fraisiers ou les framboisiers.

Quelques informations pratiques...

L'**aneth** protège les carottes et concombres.
N'hésitez pas à les planter ensemble

Le **basilic** est un fort répulsif aux mouches et moustiques. Il s'associe parfaitement avec les tomates, asperges, poivrons, piments aubergines.

La **lavande** éloigne les pucerons..



Entretenir son espace



**Être un jardinier responsable,
c'est assurer l'entretien de ses plantations en instaurant
des gestes simples pour un entretien facilité.**

Mais comment je procède ?

J'arrose de façon économe !



L'arrosage des plantations va dépendre du type de sol,
des espèces, de l'ensoleillement et bien sûr de la météo.

À la plantation, la plante a besoin d'eau pour son enracinement
(2 à 3 fois par semaine en moyenne). Ensuite, l'objectif est de
réaliser des apports de plus en plus espacés afin que la plante
puisse développer son système racinaire en profondeur ; elle
sera ainsi plus apte à être autonome.



Conseils du jardinier :

- j'évite l'arrosage en plein soleil
- j'arrose à la base des plantes afin de limiter le développement des maladies
- j'évite l'eau stagnante pour empêcher la reproduction de moustiques

Je paille mes plantations !

Je prévois un paillage d'origine végétale ou minérale pour limiter les arrosages et faciliter le désherbage. En période hivernale, mon paillage protège le sol du gel, il prévient le tassement de la terre sous l'effet de la pluie. Au printemps, j'enlève mon paillage et prévois un compost pour nourrir le sol et laisser le sol se réchauffer. Une fois que mes plantations sont faites, je remets un paillage.

Et comment faire ?

J'utilise des feuilles mortes, des tontes de gazon séchées, des tailles de haies broyées, de la paille...

Et si je ne paille pas ?

Alors je désherbe à la main les plantes qui rentrent en concurrence avec mes plantations sans usage de produits phytosanitaires. Je peux aussi laisser les adventices qui vont venir réaliser un couvert végétal.

Je nettoie mon espace !

Fier de mon jardin, je le nettoie pour en exhiber toute sa beauté. Je pense aussi à tailler pour prévenir les gênes et détériorations liées à mes plantations.

Je respecte l'environnement :

- L'utilisation de tout produit phytosanitaire ou engrais chimique est strictement interdite
- Seuls le compost ménager, le terreau et le paillage sont autorisés
- L'utilisation de machines motorisées est strictement interdite



Des vergers et jardins ouverts à tous

Vergers

- en face de l'école Henri-Sellier, place Aristide-Briand
- à l'entrée du Bois, rue de la République (pommiers et poiriers)
- avenue Jean Jaurès, stade Auguste-Michelle (pommes à cidre !)

Jardins participatifs

- Jardin de la Médiathèque, 10 rue Jules-Guesde : vigne, romarin, origan, lavande
- Place François-Mitterrand
- Rue Jules-Guesde, sur le parvis devant la micro-crèche
- Square Mérel (Le Plateau) : groseilliers, romarin, framboisiers, sarriette
- à proximité du Gymnase Hidalgo : prunier et merisiers

Et aussi sur l'espace public à découvrir :

- allée Claude-Hamelin : noisetier et figuier
- Place Aristide-Briand : framboisiers, cassissiers



Des jardiniers pour vous aider

Les jardins familiaux du bas de Colombelles

Philippe LEGRAS – 06 67 54 45 94

Les jardins du Libéra

Pierre MILCENT – pierremilcent67@gmail.com – 06 78 90 85 29

Les jardins partagés du Libéra

Axel LOUISE - 06 89 59 90 46

Cultive ton plateau

Groupe Facebook : <https://bit.ly/3FgEmk8>

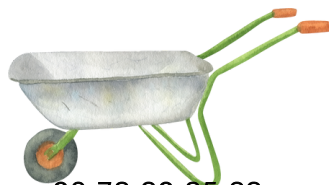
Pour la réalisation de bacs vous pouvez contacter

- **Art itinérant** : artitinerant@yahoo.fr - 09 82 45 80 24
- **Atipic** : 02 31 84 36 41

Composteur

Caen la mer peut mettre à disposition un composteur gratuitement. Plus d'informations :

<https://caenlamer.fr/formulaire/demander-un-composteur>



Ville de Colombelles
Place François-Mitterrand
14460 COLOMBELLES

Service urbanisme
02 31 35 25 31